



meylan

Une ambition
partagée

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Conseil municipal
12 avril 2022

c'est **votre**
rendez-vous
citoyen





meylan

Une ambition
partagée



1re partie
délibérations
techniques





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

- Accueil
- Appel
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la précédente séance
- Début de l'examen des délibérations



OBJECTIFS

- Conclure un avenant n°2 à la convention initiale en date du 19 décembre 2017 avec la Préfecture de l'Isère
- Préciser les modalités de transmission électronique des documents relatifs à la commande publique sur @ctes
- Approuver la mise à jour de la nomenclature des actes et l'ajout d'un article « sanctions »



PRÉFET
DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Dominique PERNOT

Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative et aux marchés publics

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'avenant n°2 à la convention de la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité, au contrôle budgétaire ou à une obligation de transmission au représentant de l'État



OBJECTIFS

- Créer/supprimer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux



Mélina HERENGER

Adjointe déléguée aux Ressources



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Validation du nouveau tableau des effectifs



OBJECTIFS

- Lancer la mise en œuvre du décret instituant la fusion des Comités techniques et Comité pour l'Hygiène et la Sécurité au Travail en un Comité Social Territorial qui sera en charge de la santé, sécurité et conditions de travail
- Fixer le nombre de représentants du personnel et de la collectivité à 6 chacun



Méline HERENGER

Adjointe déléguée aux Ressources



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Création d'un Comité Social Territorial



OBJECTIFS

- Disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents de la Ville de Meylan et de son CCAS



Méлина HERENGER

Adjointe déléguée aux Ressources

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Création d'un Comité Social Territorial commun entre la ville de Meylan et son CCAS



OBJECTIFS

- Faciliter les procédures internes et la prise de décision au quotidien et adaptée à des situations d'urgence
- Fixer précisément les limites ou conditions des délégations données au maire



Méлина HERENGER

Adjointe déléguée aux Ressources



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation des délégations du conseil municipal au maire



OBJECTIFS

- Assurer la continuité du service public en acceptant le règlement d'un appel de fonds du SIEST pour le 1^{er} trimestre 2022 pour un montant de 20 311€



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du versement au SIEST d'une participation d'un montant de 20 311€ pour le 1^{er} trimestre 2022



OBJECTIFS

- Développer la participation des citoyens aux projets et politiques du territoire pour les bonifier (**Engagement pour un territoire participatif, Pacte de citoyenneté**)
- Développer la mutualisation de services et la coopération avec la Métropole en créant une plateforme numérique participative de territoire



Dominique PERNOT

Conseillère municipale déléguée à la démocratie participative et aux marchés publics

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la création du service commun « Plateforme numérique participative de territoire » entre Grenoble-Alpes Métropole et les communes intéressées



OBJECTIFS

- Définir dans une convention les engagements, conditions et modalités de collaboration dans le cadre du 35^e festival international du film nature et environnement (FIFNE)
- Contribution de la Ville de Meylan à hauteur de 140€



Antoine NAILLON

Conseiller municipal délégué à l'alimentation et à l'éducation à l'environnement

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autorisation du maire à signer la convention de partenariat entre l'association France Nature Environnement (FNE) Isère et la Ville de Meylan relative au Festival International du Film Nature et Environnement (FIFNE)



OBJECTIFS

- Conserver la fleur obtenue en 2017
- Valoriser l'engagement des équipes espaces verts et voirie et plus globalement la démarche de développement durable de la Ville de Meylan
- Renouveler l'adhésion au label « Villes et villages fleuris »



Marie-Odile NOVELLI

Adjointe déléguée à l'environnement
et à la transition écologique

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

**Approbation du renouvellement de l'adhésion au conseil national
des villes et villages fleuris pour l'année 2022
pour un montant de 350 euros**



OBJECTIFS

- Renouveler la durée de l'engagement pour 10 ans avec l'association syndicale libre du lotissement Les demeures de Jaillières
- Assurer l'usage public du cheminement piéton ouvert au public traversant le lotissement en échange de la prise en charge de la consommation électrique d'un des 12 candélabres existants



Antoine JAMMES
Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Autorisation du maire à signer la nouvelle convention avec l'association syndicale libre du lotissement Les demeures de Jaillières



OBJECTIFS

- Désigner l'OFS Grenoble-Alpes Métropole comme opérateur commercialisant les 25 logements faisant l'objet de baux réels solidaires dans l'opération immobilière PLM



Antoine JAMMES
Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la désignation de l'OFS de Grenoble-alpes
Métropole et autorisation du Maire à signer l'avenant



OBJECTIFS

- Renouveler le partenariat avec l'Association des familles meylanaises (AFM) pour l'année 2022
- Établir une convention d'objectifs et de financement de la subvention d'un montant de 61 598 €
- Établir une convention de mise à disposition des locaux du centre de loisirs des Ouistitis, 40 chemin de Bérivière



Véronique CLERC

Adjointe déléguée à l'enfance

DECISION SOUMISE AU VOTE

Signature avec l'association AFM de la convention d'objectifs et de financement ainsi que la convention de mise à disposition des locaux pour l'année 2022



SOLIDARITE

SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE (CMS) DE CROLLES POUR L'ANNÉE 2021/2022 (Délibération n°2022-04-12-13)

OBJECTIFS

- Participer financièrement aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de Crolles, auquel sont rattachées les écoles publiques de 1^{er} degré de la commune de Meylan

Pour l'année scolaire 2021/2022 :

- 0,65 € par élève scolarisé
- soit un montant de 915,20 € calculé sur la base de 1 408 élèves



Véronique CLERC

Adjointe déléguée à l'enfance

DECISION SOUMISE AU VOTE

Participation financière aux frais de fonctionnement du centre médico-social de Crolles et signature de la convention



OBJECTIFS

- Développer et faciliter l'accès de tous à la piscine municipale en acceptant les ANCV - Coupons Sport comme nouveau mode de paiement pour l'achat d'entrées ou d'abonnements



Ilyès POURRET

Conseiller municipal délégué au sport
et aux ERP

DECISION SOUMISE AU VOTE

Conventionner avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) pour le produit Coupon Sport



SOLIDARITE

DON DE LIVRES DÉSHÉRBÉS PROVENANT DES BIBLIOTHÈQUES DE MEYLAN, À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE "ENSAG" (Délibération n°2022-04-12-15)

OBJECTIFS

- Réactualiser et gérer les fonds des bibliothèques de la commune
- Faire bénéficier à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble d'un don de 24 ouvrages se rapportant à leur domaine, adaptés à leur public



Céline BECKER-GANDIT

Adjointe déléguée à la culture
et à l'accessibilité

DECISION SOUMISE AU VOTE

Signature de la convention de don avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Grenoble concernant 24 ouvrages déshérbés des bibliothèques de Meylan



meylan

Une ambition
partagée

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

19h30

l'heure citoyenne

**L'éducation à
l'environnement**





UNE HEURE CITOYENNE POUR...

- ... échanger
- ... débattre
- ... réfléchir
- ... coconstruire
- ... s'épanouir



04 76 41 69 75



YouTube

Id : ville meylan



meylan

Une ambition
partagée

HEURE CITOYENNE

Education à l'environnement

Pour mieux préserver la nature, il faut d'abord la connaître et la comprendre.



Les Valeurs



Antoine Naillon
Délégué à l'éducation à l'environnement



» Respect de la nature
et des hommes



» Esprit critique



» Responsabilité
individuelle et collective



» "Education" tout au
long de la vie

SOMMAIRE



1. Contexte Meylanais

2. Nos actions d'éducation à l'environnement

3. Projet de rénovation du CINE

Le domaine de Rochasson : éducation pour et par la nature



Antoine Naillon
Délégué à l'éducation à l'environnement

Acquisition en 1973 par la ville de Meylan
Favoriser l'importance du « vivre ensemble »

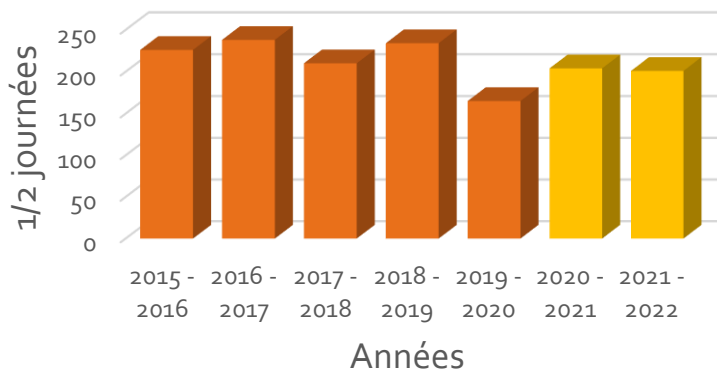
Engagement pour la protection et la conservation de l'environnement



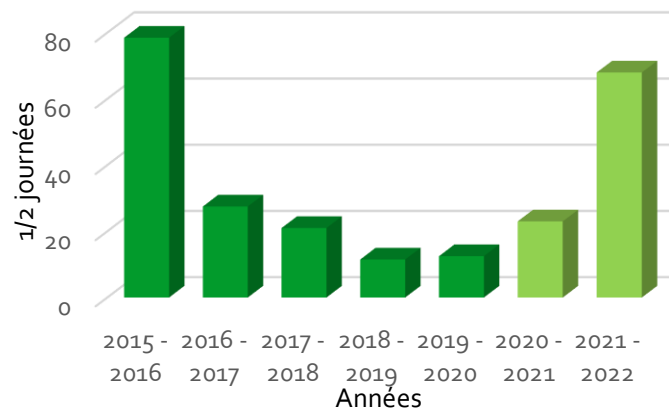


Antoine Naillon
Délégué à l'éducation à l'environnement

Interventions milieu scolaire



Activités loisir



Moyens humains actuels : un service éducation à l'environnement (4,5 etp) / service transition écologique / nombreuses actions transversales



Christophe Batailh
Délégué à la petite enfance

Eveil à l'environnement dès le plus jeune âge : expériences sensorielles, découverte, respect de la nature

» Actions actuelles

- Jardins dans quelques crèches
- Médiation animale
- Lien avec le RAM

» En cours

- Renforcer et structurer les actions jardins
- Mettre à disposition une maie pédagogique
- Donner à nouveau la possibilité d'accueillir les enfants à Rochasson



Les actions dans les écoles



Véronique Clerc
Déléguée à l'enfance

Sensibilisation

Education

Passage à l'action

Sortie nature
Maternelle

Semaine
d'apprentissage
CP-CE2

Projet nature
CM1 – CM2

Prise de conscience et implication croissantes

+ Mise à disposition des lieux aux
enseignants pour sortie en autonomie





Véronique Clerc
Déléguée à l'enfance

Partenariat PNR Chartreuse et Metro



Allons à pied à l'école Concours des écoles à vélos



Accueil de loisir « Mômes en nature »



Antoine Naillon
Délégué à l'éducation à l'environnement

Offrir aux jeunes une immersion, une aventure, dans la nature
Sensibiliser aux enjeux du respect de la nature.

VACANCES DE PRINTEMPS
7/11 **CURIEUX**
ANS DE NATURE
12/15 **EXPLORATEUR**
ANS DE NATURE
DU 25 AU 29 AVRIL

VACANCES D'ÉTÉ
7/11 **4, 6, 8 OU**
ANS **1000 PATTES ?**
12/15 **EN QUÊTE DE**
ANS **SCIENCES**
DU 18 AU 22 JUILLET



Stéphane Maire
Délégué à la jeunesse

Proposer une offre nature aux jeunes adultes dans un cadre d'expérience professionnelle

- » Toussaint 2022 : chantier "éducation à l'environnement" : barrières et sentiers de Rochasson





Antoine Naillon
Délégué à l'éducation à l'environnement

Faire connaître les sites naturels de Meylan et impliquer les meylanais dans leur préservation



- » En cours : trouver les leviers d'actions pour impliquer plus de Meylanais (communication, temps ludiques, familles...)



Antoine Naillon Délégué à l'éducation à l'environnement

Utiliser les évènements pour faire de la pédagogie grand public

- » Fête de la nature en lien avec l'Atlas de la Biodiversité Communale.
- » Semaine du Développement Durable
- » Festival du film nature et environnement
- » Fête de la science en lien avec les bibliothèques
- » Conférence sur l'arbre
- » Support dans différents évènements (fête du goût, biennale d'art floral et végétal)
- » Budget participatif
- » Conférence débat climat 19 septembre

35^e
FESTIVAL
INTERNATIONAL
DU FILM NATURE
& ENVIRONNEMENT

EN TOURNEE
EN ISERE

15 JAN.
> 30 AVR.
2022

FNE ISERE 04 76 54 02 89
FESTIVAL@FNE-AURA.ORG
WWW.FESTIVALFILMFNEISERE.ORG

FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT
ISERE

MARDI 12 AVRIL 2022
SALLE AUDIOVISUELLE MI-PLAINE - MEYLAN

17h à 18h30 : Projection de cinq documentaires et films d'animation dont le film "Les nouveaux castors". Suivi d'un échange avec les animateurs du CINE qui vous révéleront tous les secrets de cet animal pour partir sur ses traces en famille.

Public familial (à partir de 6 ans). Durée des films : 50 mn. Entrée libre dans la limite des places disponibles. Contact : cine@meylan.fr

ville de
meylan



Christine Elise
Déléguée aux jardins et ruchers partagés

Permettre à des habitants qui n'ont pas de jardin de produire leurs fruits, leurs légumes et leur miel. Apprendre au contact d'autres pratiquants.



- » 5 jardins familiaux et 2 jardins partagés
- » 4 ruchers partagés

- » **En cours:**
 - Création de nouveaux jardins familiaux au **Monarié**,
 - Discussions en cours avec l'EPFL pour convention d'utilisation d'un jardin chemin de la carronnerie.

Rénovation CINE



Antoine Naillon
Délégué à l'éducation à l'environnement

Des modifications d'espace subies :

- » Fermeture du château (cuisine repas)
- » Pertes du préfabriqué (salle de classe)
- » Départ tichodrome
- » Un appartement de fonction non utilisé

Un manque d'espace

Des extérieurs moins attractifs



Objectifs de la rénovation



Augmentation de la capacité
d'accueil du CINE



Réflexion sur un usage plus ouvert
(Association, PNRC, métro...)

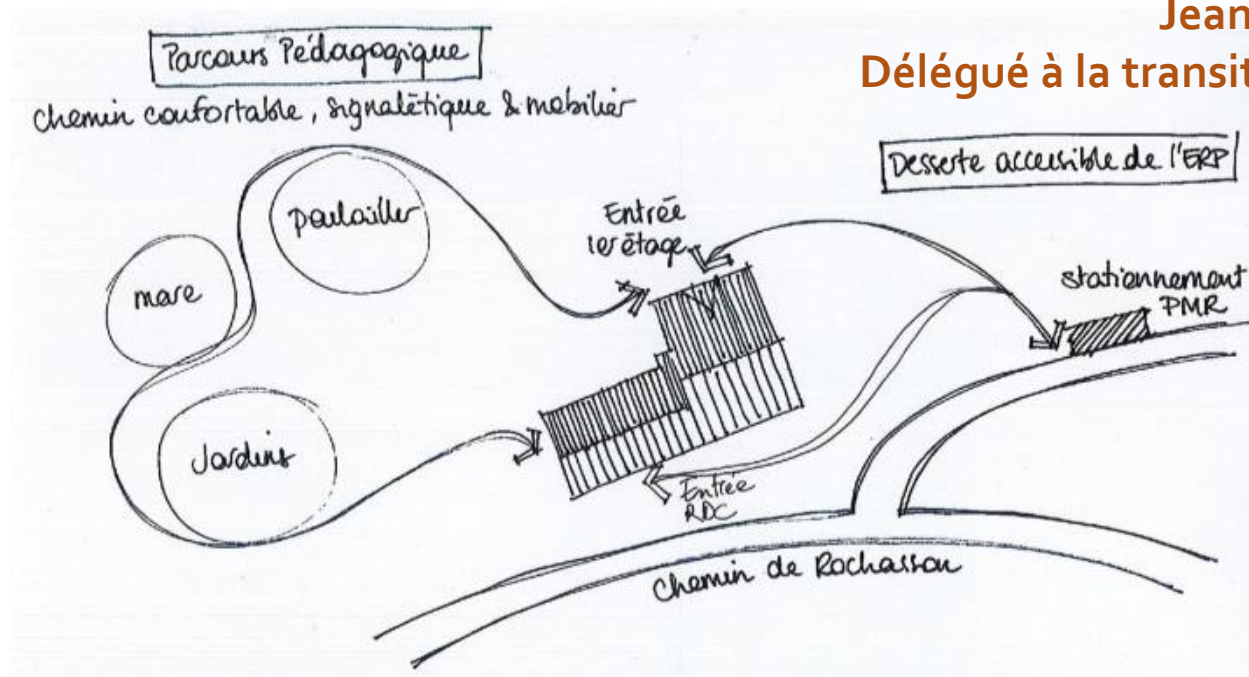


Redonner son attrait au parc en
rendant le visiteur autonome

Objectifs de la rénovation



Jean-Baptiste Caillet
Délégué à la transition énergétique



Accessibilité

- » Bâtiment PMR: accès RDC et R+1
- » Cheminement d'accès pour l'étage
- » Cheminement confortable entre les ateliers pédagogique

Rénovation énergétique

- » Réduction de 30% de consommation énergétique



À vos questions !
À vos réactions !
On vous écoute !
On vous répond !





meylan

Une ambition
partagée

2e partie
délibérations
présentation
détaillée





DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

Points d'information au conseil municipal

- Elections
- Procès FSSPX
- Métropole apaisée – 30km/h
- Concertation bus C1



DEMOCRATIE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

Points d'information au
conseil municipal



ECOLOGIE

Réunion d'information mercredi 18 mai à 19h,
cour de l'école



SOLIDARITE

Ateliers de concertation mardi 31 mai à 18h

JE PARTICIPE
PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Mi-Plaine
Un quartier en évolution



DEMOCRATIE



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

Points d'information au conseil municipal

- **Etat annuel des indemnités des élus au 31/12/2021** (Article L2123-24-1-1 du CGCT)

Nom	Prénom	Mandat municipal Indemnité de fonction brute mensuelle	Autre mandat et fonction liés au mandat municipal	Indemnité brute correspondante	Montant total du mandat municipal et de la représentation municipale
CARDIN	Philippe	2 282,30	Métropole	816,77	3 738,02
			SAGES	638,95	
HERENGER	Mélina	800,05	Métropole (VP)	1 633,55	2 433,60
REFOUR	Christel	800,05	SIMPA	905,45	1 705,50
CAILLET	Jean-Baptiste	399,83	VP délégué CGD38	326,71	726,54
HOURS	Joelle	17,89	Métropole	816,77	834,66



ECOLOGIE



SOLIDARITE



ÉCOLOGIE

AVIS DE LA COMMUNE DE MEYLAN SUR LE PROJET DE TROISIÈME PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE (PPA) DE L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE (2022-2027) (Délibération n°2022-04-12-16)

OBJECTIFS

- Émettre un avis sur le 3^e Plan de protection de l'atmosphère (PPA), mis en révision par l'Etat en octobre 2019



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

Avis de la commune sur le plan de protection de l'atmosphère n°3

1. L'évaluation du PPA n°2 (2019) montre une amélioration de la qualité de l'air/PM, mais une persistance des dépassements de NO2.

L'agglomération reste visée par la condamnation de la Cour de Justice Européenne.

2. Le PPA n°3 établi par l'Etat avec les acteurs du territoire vise notamment de sortir de cette condamnation.



Le périmètre du PPA 3



Le périmètre du PPA3

La carte ci-contre illustre le périmètre retenu pour le déploiement des actions du PPA3. Il comprend les 8 EPCI suivants :

Grenoble Alpes Métropole

(49 communes, toutes dans le PPA2)

CA Le Pays Voironnais

(31 communes, toutes dans le PPA2)

CC Bièvre Est

(14 communes, toutes dans le PPA2)

CC Bièvre Isère

(50 communes, dont 41 dans le PPA2)

CC Le Grésivaudan

(46 communes, toutes dans le PPA2)

CC Saint Marcellin Vercors Isère Communauté

(47 communes, toutes dans le PPA2)

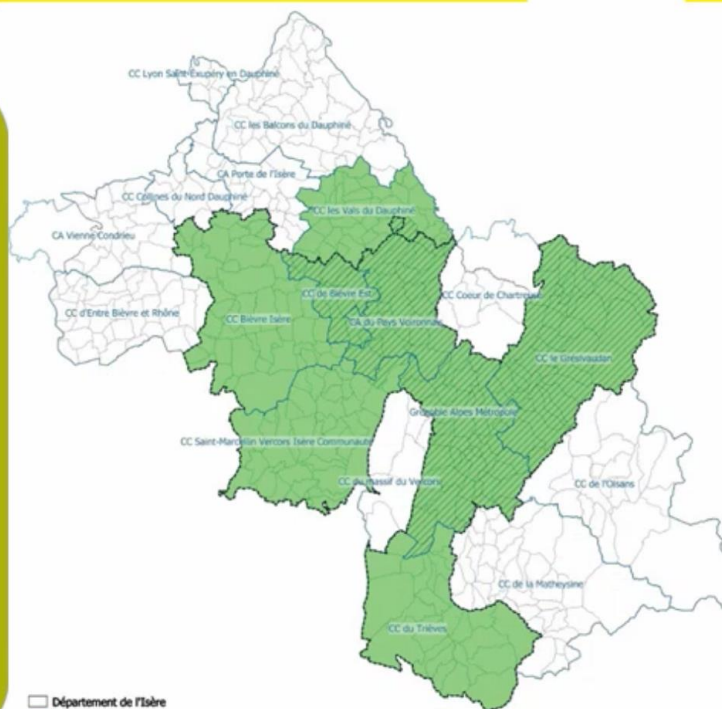
CC Le Trièves)

(27 communes, toutes dans le PPA2)

CC Vals du Dauphiné

(36 communes, dont 1 dans le PPA2)

Ce nouveau périmètre regroupe donc 300 communes. Il correspond au périmètre du Scot auquel est ajouté la CC Vals du Dauphiné.



□ Département de l'Isère
□ EPCI
□ Communes
▨ SCOT-RUG
■ PPA 3
▨ ZAG de Grenoble

Sources :
© IGN-BD CARTO
D 1318/SAET/MAB-
Avt 2021

Etat des lieux : PPA - Une qualité de l'air « dégradée »

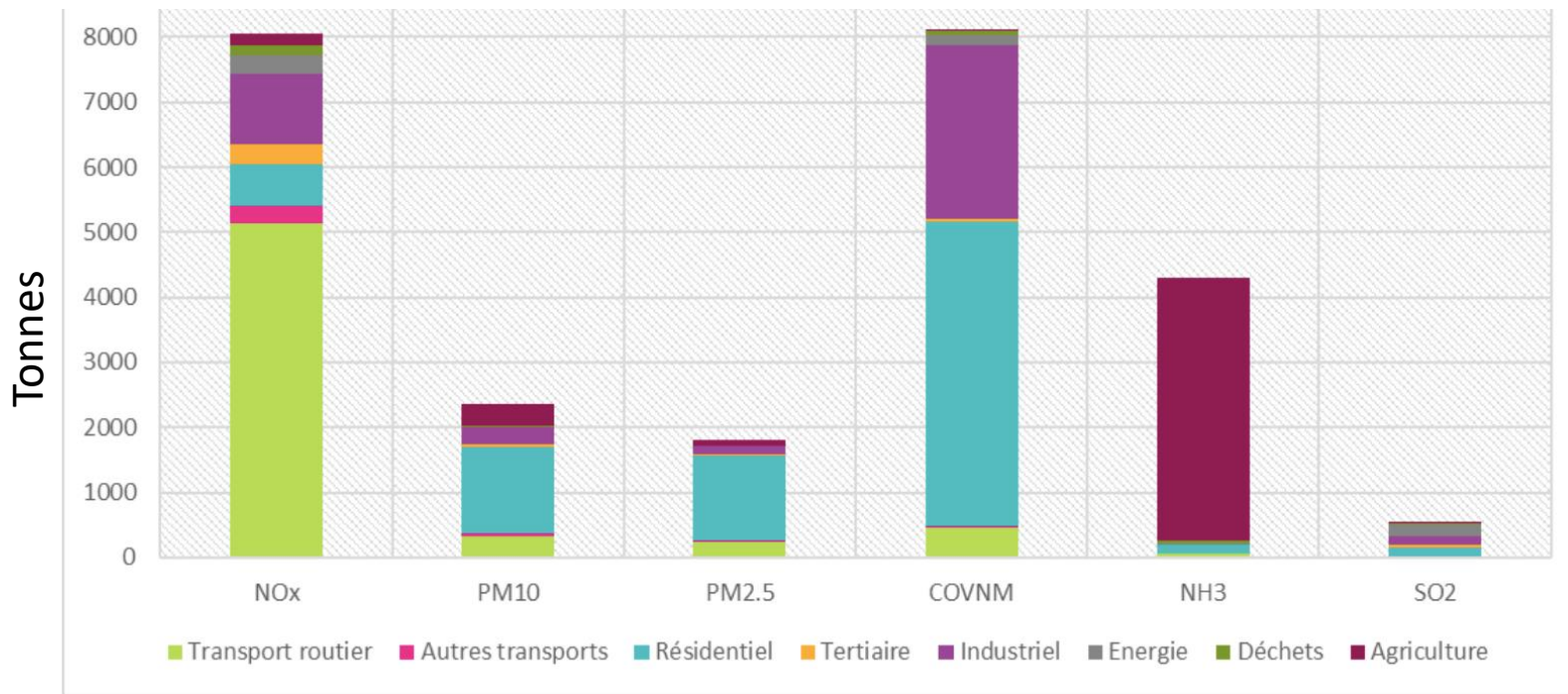
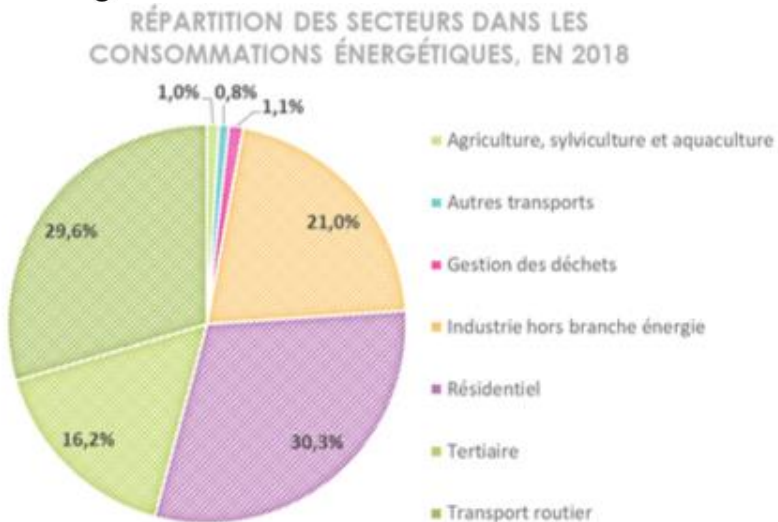


Figure n°1. Contributions des secteurs aux émissions de polluants sur le périmètre du PPA en % en 2018



I. Polluants principaux

NOX : 1er secteur = Transports routiers

COVNM : 1er secteur = Résidentiel + Industrie

NH3 : 1er secteur 1 = Agriculture

PM 2,5 & 10 : 1er secteur = Résidentiel + Transports

II. Consommations énergétiques

1. Transports (vert)

2. Tertiaire, (vert clair)

3. Résidentiel (violet)

4. Industrie (orange)

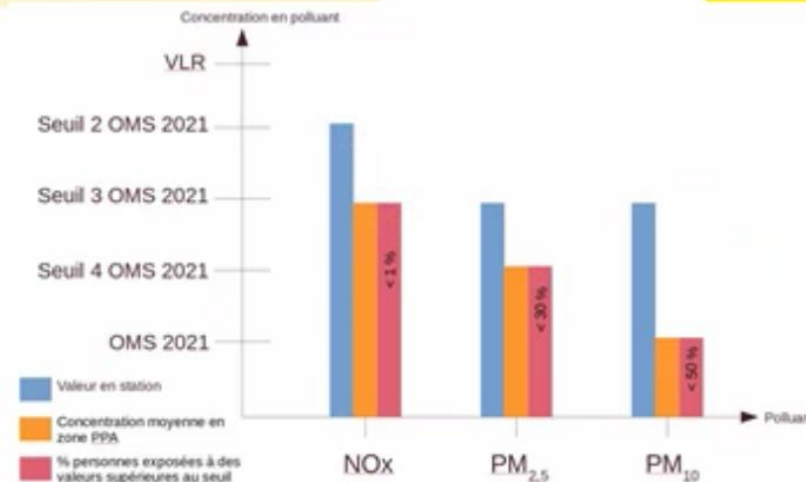
Les objectifs du PPA 3



Polluant	Stations	% personnes exposées	Concentration moyenne	Émissions
NO ₂	< 30 µg.m ⁻³	- 1 % > 20 µg.m ⁻³	< 20 µg.m ⁻³	-66 %émissions /2005
PM _{2,5}	< 15 µg.m ⁻³	- 30 % > 10 µg.m ⁻³	< 10 µg.m ⁻³	-57 %émissions /2005 - 50 % émissions 2020-2030 (C&R)
PM ₁₀	< 30 µg.m ⁻³	-50 % > 15 µg.m ⁻³	< 15 µg.m ⁻³	- 50 % émissions 2020-2030 (C&R)
NH ₃	-	-	-	-11 %émissions /2005
COVnM	-	-	-	-52 %émissions /2005

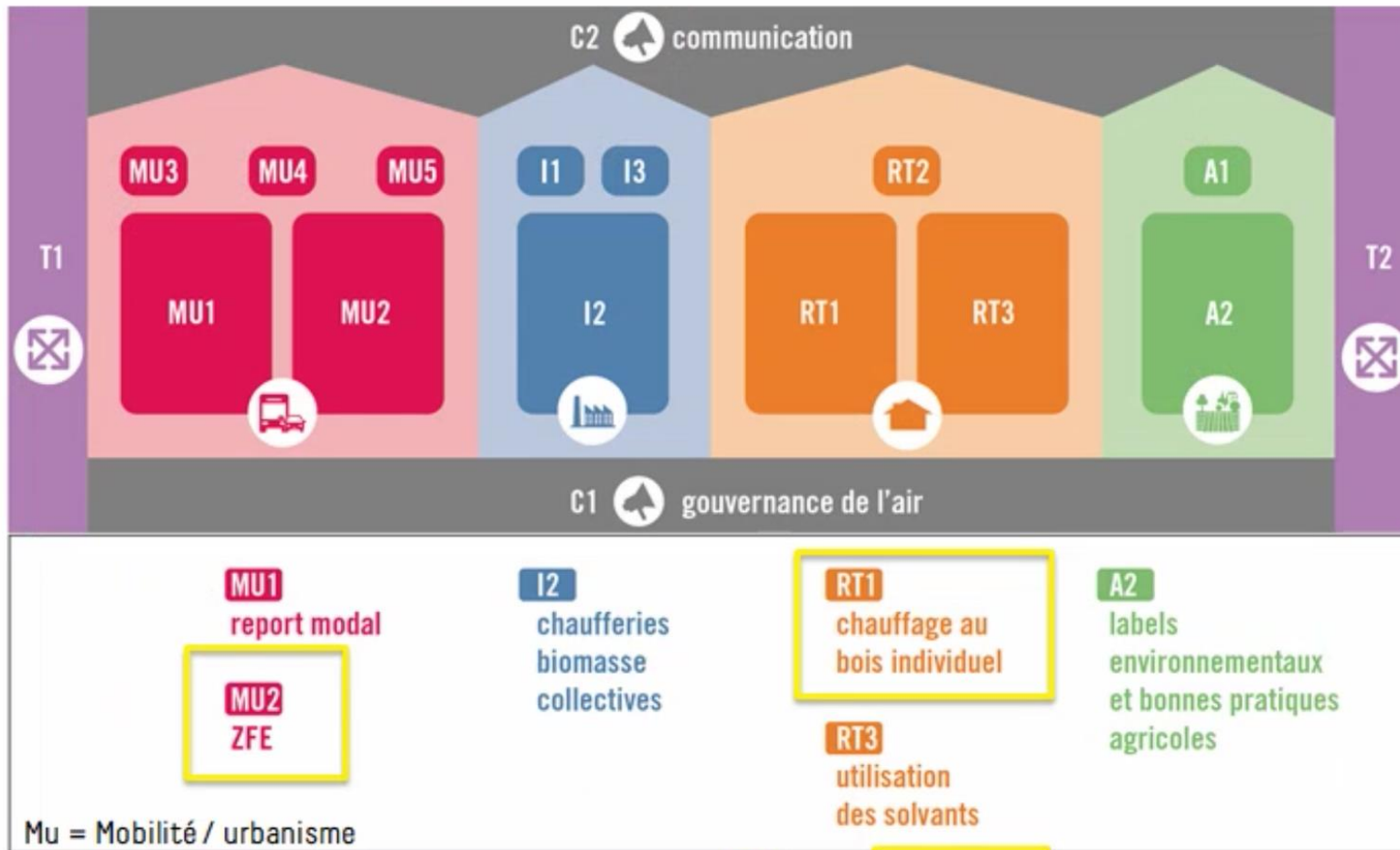
Plusieurs type d'objectifs par polluant :

- des objectifs de réduction des émissions de polluants,
- des objectifs de concentration aux stations de mesure,
- des objectifs en concentration moyenne sur le territoire PPA
- des objectifs en exposition de la population au-dessus d'un certain seuil de concentration.



PPA3: 6 thématiques, 32 actions

Plan d'actions du PPA 3



MU1
report modal

MU2
ZFE

I2
chaufferies
biomasse
collectives

RT1
chauffage au
bois individuel

RT3
utilisation
des solvants

A2
labels
environnementaux
et bonnes pratiques
agricoles

Mu = Mobilité / urbanisme

RT = Résidentiel Tertiaire

I = Industrie

→ Co-pilotage GAM



Avis de la Métropole



Actions à impact fort sur la QA (cf ATMO) = Report modal, ZFE*, Actions sur le chauffage au bois (PAB).

*(*continuation de la ZFE VUL PL avec déjà effets positifs sur QA, et ZFE tous véhicules en 2023)*

La Métropole a proposé à l'Etat :

l'Intégration de nx seuils de référence de l'OMS, + la prise d'un nouvel arrêté préfectoral qui prenne en compte le ne_i indice ATMO intégrant les PM 2,5 (pics)

Réserves/demandes de la Métropole:

+ de Voies de covoiturage, ferroviaire, de solutions de contrôle - sanction automatisées, + l'interdiction de l'utilisation des foyers ouverts (comme dans la vallée de l'Arve)



OBJECTIFS

- Émettre un avis sur le 3^e Plan de protection de l'atmosphère (PPA), mis en révision par l'Etat en octobre 2019
- Souligner 2 réserves:
 - inclure dans les études mentionnées dans l'action MU.3.1 le tronçon de l'A41 qui traverse Meylan
 - préciser les mesures proposées en matière d'agriculture, notamment sur les polluants ciblés et sur les moyens proposés



Philippe CARDIN
Maire de Meylan

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Émission d'un avis favorable au troisième Plan de protection de l'atmosphère (PPA) avec réserves



OBJECTIFS

- Renouveler le label du Parc naturel régional de Chartreuse à l'échéance de mai 2023
- Élaborer une nouvelle charte en concertation avec les acteurs, les partenaires et la population pour la période 2022-2037



Antoine NAILLON

Conseiller municipal délégué à l'alimentation et à l'éducation à l'environnement

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la Charte du Parc naturel régional de Chartreuse 2022-2037 ainsi que de ses annexes



OBJECTIFS

- Permettre au SIEST de céder à la Région Auvergne-Rhône-Alpes les parcelles occupées par le lycée du Grésivaudan et ses équipements sportifs situés à Meylan

S.i.e.s.t



Antoine JAMMES
Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la cession par le SIEST au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, à titre gratuit, des parcelles cadastrées section AS numéros 168, 171, 194, 169, 175, 185, 186, 188 et 192 et au profit de la Ville de Meylan des parcelles cadastrées section AS numéros 190, 197, 199, 187, 189, 184, 193, 127, 195, 191, 196 et 198



ÉCOLOGIE

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UNE PARTIE DES PARCELLES CADASTRÉES SECTION AS NUMÉROS 169-175-185-186-188-192 ENTRE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET LA COMMUNE DE MEYLAN (Délibération n°2022-04-12-19)

OBJECTIFS

- Préserver l'usage du public des parcelles occupées par le lycée du Grésivaudan et ses équipements sportifs situés à Meylan, cédées par le SIEST à la Ville de Meylan



Antoine JAMMES
Adjoint délégué à l'urbanisme
et aux mobilités

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la convention d'occupation temporaire avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'usage du public des parcelles cadastrées section AS numéros 169, 175, 185, 186, 188 et 192



OBJECTIFS

- Contribuer au développement local des énergies renouvelables en investissant dans une entreprise développant des projets d'énergie photovoltaïque sur le territoire (dont les panneaux sur la Maison de la Musique)



Jean-Baptiste CAILLET
Conseiller municipal délégué
à la transition énergétique

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation d'une participation financière à hauteur de 20 000 euros dans la société par actions simplifiées Energ'y citoyennes



OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte de gestion du budget Ville de l'exercice 2021
- Résultats :
 - Section de fonctionnement : 3 481 850,57 €
 - Section d'investissement : 644 968,60 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du compte de gestion 2021 du budget Ville



OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte de gestion du budget annexe inoallée de l'exercice 2021
- Résultats :
 - Section de fonctionnement : 468 676,41 €
 - Section d'investissement : - 34 041,63 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe inoallée



OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte de gestion du budget annexe Bas-Charlaix de l'exercice 2021
- Résultats :
 - Section de fonctionnement : -0,01 €
 - Section d'investissement : -212 723,63 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du compte de gestion 2021 du budget annexe Bas-Charlaix



OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte administratif du budget Ville de l'exercice 2021
- Résultats :
 - Section de fonctionnement : 3 481 850,57 €
 - Section d'investissement : 644 968,60 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

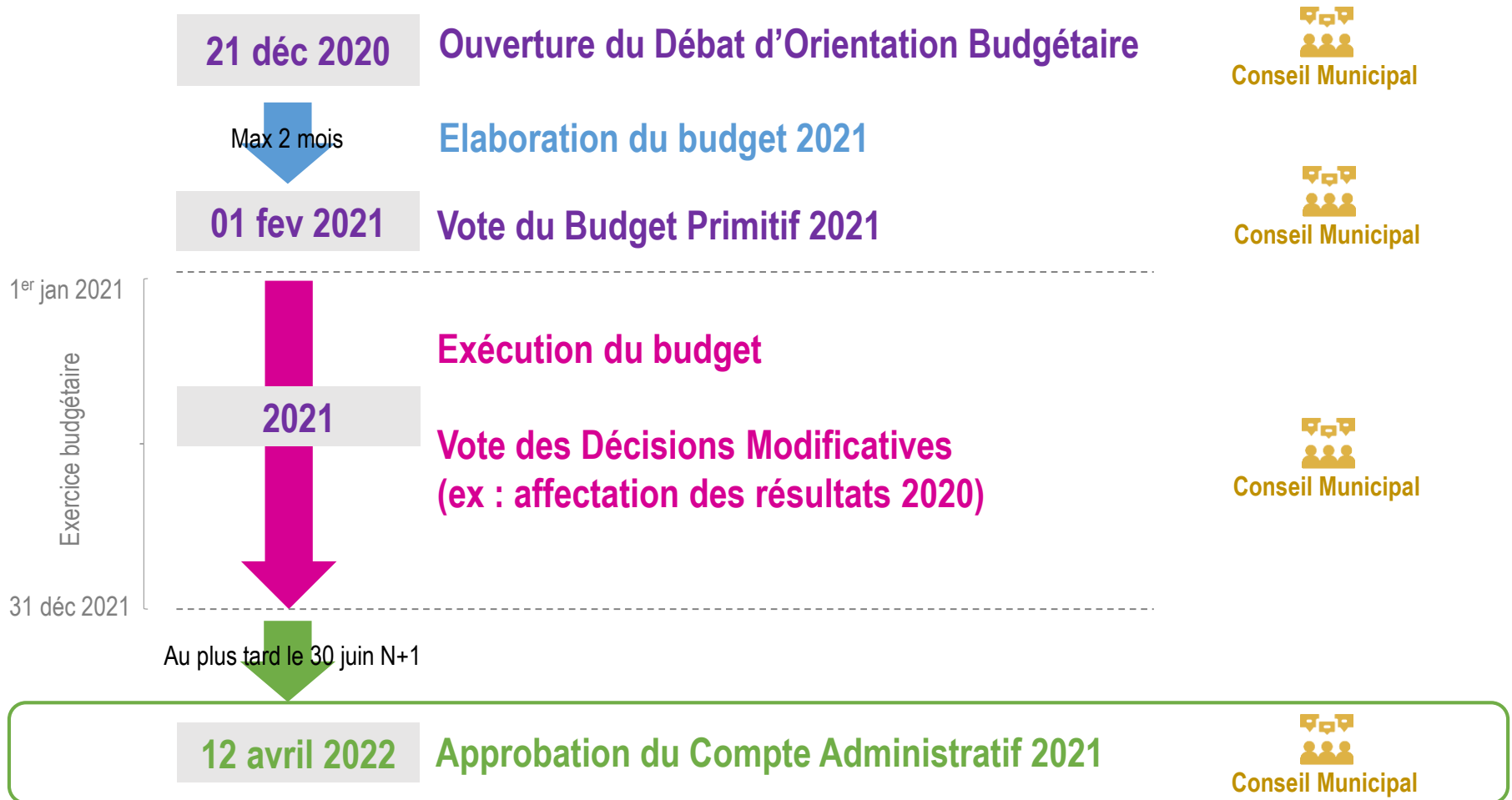


DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du compte administratif 2021 du budget Ville



L'approbation du Compte Administratif clôture l'exercice budgétaire





Contexte

En 2021, même si des effets de la crise sanitaire ont perduré, les finances publiques se sont améliorées :

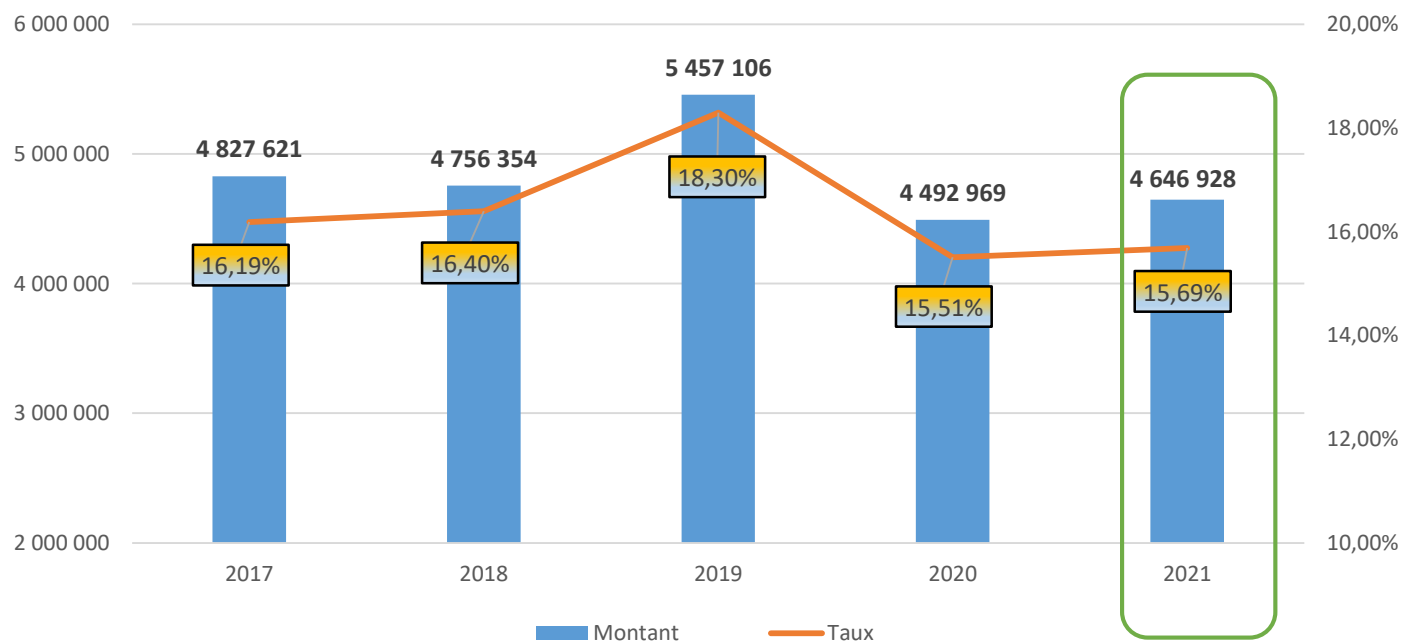
- **Sur le plan national** : progression du PIB (+6%) et stabilisation du niveau d'endettement
- **Pour les collectivités locales** : dynamisme des recettes de fonctionnement (+3,1%) et augmentation des épargnes brutes (+7,8%) ; reprise des investissements (+6,7%)
- **Meylan** a suivi cette tendance générale :
 - Progression des recettes réelles de fonctionnement (+2,6%) entraînant une augmentation de l'épargne brute (+3,4%)
 - Relance des dépenses d'équipement (+8,7%)



Evolution de l'épargne brute

L'épargne brute progresse de **3,4%** en 2021.

Elle reste très solide à plus de **4,6 M€** (15,7% des recettes de fonctionnement)



Epargne brute : différence entre recettes et dépenses réelles de fonctionnement (corrigée des recettes non récurrentes)

Taux d'épargne brute: rapport entre l'épargne brute et les produits de gestion



Synthèse des réalisations 2021

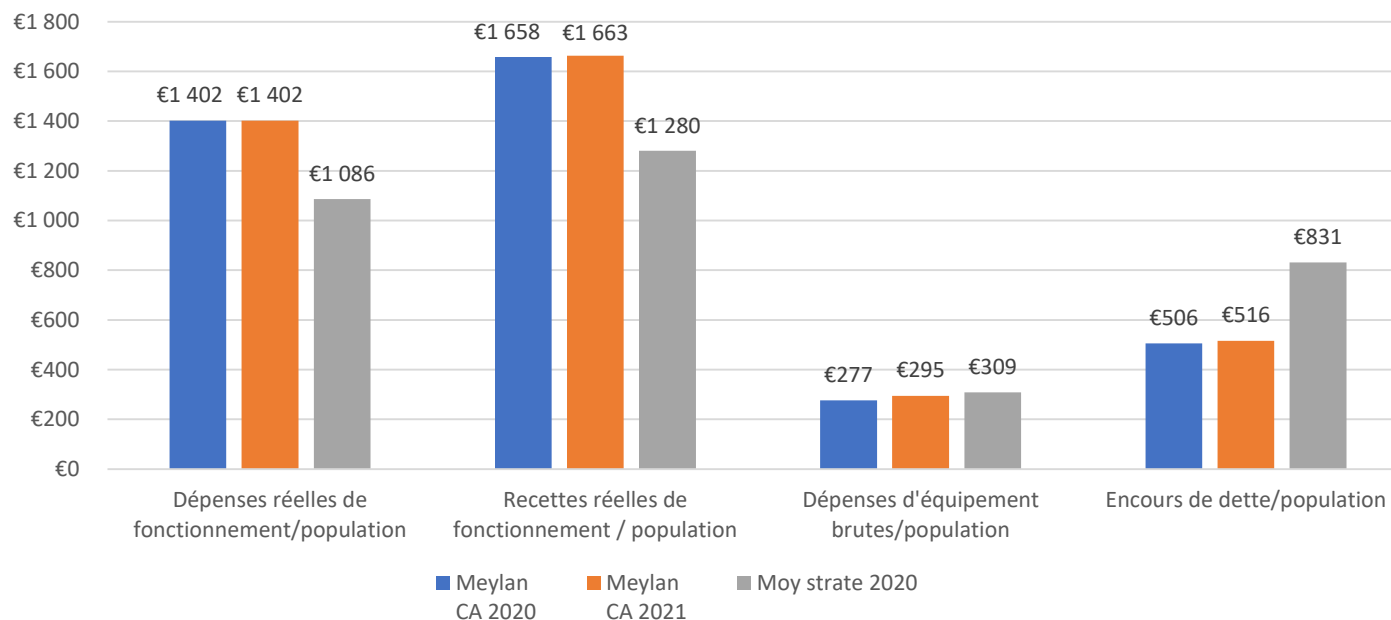
LIBELLE	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EXERCICE 2021			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA21/CA20
RECETTES REELLES (1)	29 316 963	30 228 371	29 407 397	30 170 554	30 171 269	100,00%	2,60%
DEPENSES REELLES (2)	24 560 609	24 771 265	24 914 428	26 702 268	25 524 341	95,59%	2,45%
EPARGNE BRUTE (3 = 1-2)	4 756 354	5 457 106	4 492 969	3 468 286	4 646 928	133,98%	3,43%
AMORTISSEMENT ECHELONNE DU CAPITAL DE LA DETTE (4)	2 131 633	2 147 791	1 614 082	963 150	959 822	99,65%	-40,53%
EPARGNE NETTE (5 = 3-4)	2 624 721	3 309 315	2 878 888	2 505 136	3 687 105	147,18%	28,07%
DEPENSES D'EQUIPEMENT (hors RAR)	3 097 310	5 185 931	4 846 717	8 461 759	5 268 910	62,27%	8,71%
STOCK DE DETTE AU 31/12	12 131 787	9 983 996	8 869 915		9 210 092		3,84%



Ratios financiers par rapport aux communes de même taille

- Des recettes et des dépenses élevées reflétant un **haut niveau de services et d'équipement**
- **Sous-investissement** des dernières années
- Encours de **dette faible** (516€ par habitant vs 831€)

Ratios financiers et comparaison à la moyenne nationale des communes de notre strate (10 à 20 000 habitants)



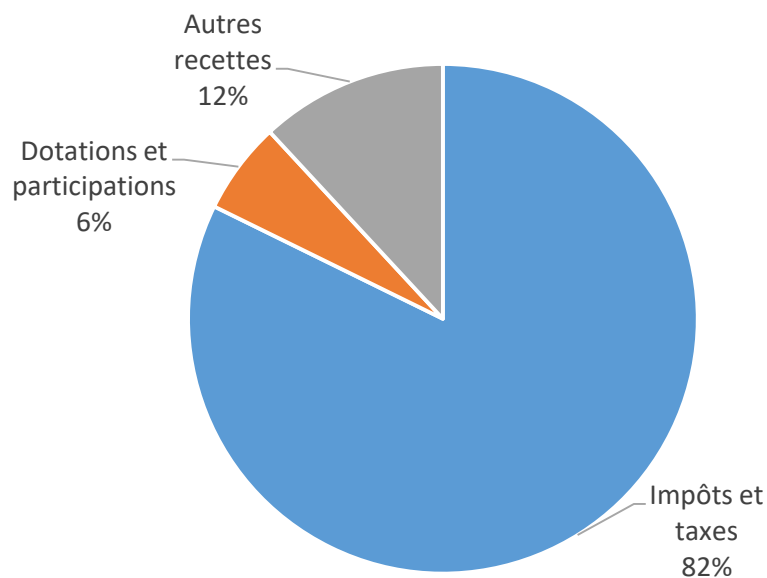


Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (30,2 M€) ↗ +2,6%

Taux de réalisation (réel/budget) : 100%

CA 2021 - recettes de fonctionnement



- **Impôts et taxes (24,8 M€) ↗ +3,4%**
 - Augmentation des contributions directes ↗ +1,9%
 - Résorption du retard des encaissements des droits de mutation 2020 ↗ +62%
- **Dotations et participations (1,8 M€) ↘ -33%**
 - Aide exceptionnelle de la CAF versée en 2020 pour compenser les pertes de recettes sur la petite enfance déduite en 2021 ↘ -36%
- **Autres recettes (3,6 M€) ↗ +30%**
 - Reprise des encaissements liés aux produits des services (CRC, piscine, scolaire, crèches) qui retrouve q ↗ +63%



Les recettes de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement (30,2 M€) ↗ +2,6%

Taux de réalisation (réel/budget) : 100%

Chapitres (en euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EXERCICE 2021			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA21/CA20
Impôts locaux (73 & 74)	15 631 487	16 009 031	16 214 781	16 425 000	16 519 911	100,58%	1,88%
Autres impôts et taxes (73)	7 983 369	8 220 252	7 785 729	8 016 412	8 300 390	103,54%	6,61%
Produits des services (70)	2 165 370	2 003 455	1 315 072	2 000 344	2 144 508	107,21%	63,07%
Subventions et participations (74)	2 124 956	2 487 251	2 648 607	2 312 592	1 763 278	76,25%	-33,43%
Autres produits de gestion courante (75)	1 301 431	1 292 875	1 190 716	1 232 206	1 211 916	98,35%	1,78%
Produits financiers (76)	1	1	1	1 000	1	0,12%	-5,65%
Produits exceptionnels (77)	5 991	30 461	105 179	2 000	43 200	2160,01%	-58,93%
Atténuation de charges (013)	104 357	185 044	147 311	181 000	188 064	103,90%	27,66%
Total recettes réelles	29 316 963	30 228 371	29 407 397	30 170 554	30 171 269	100,00%	2,60%

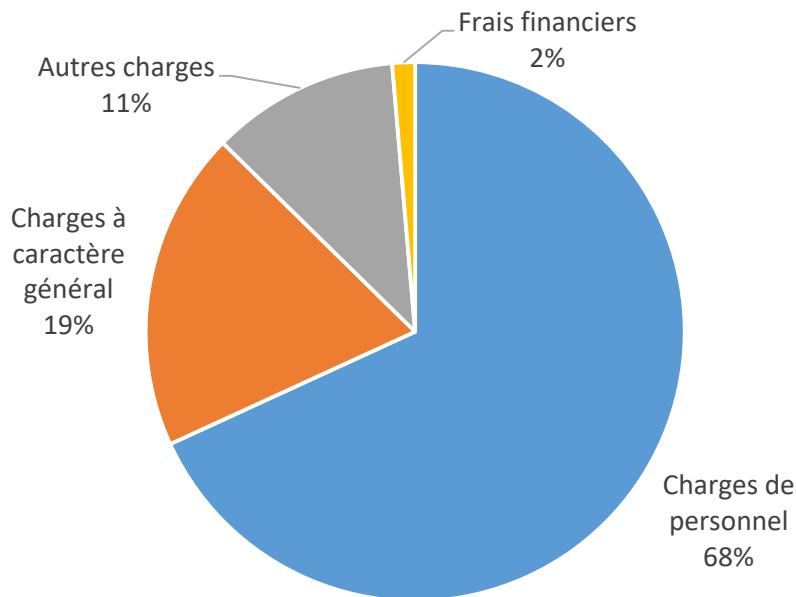


Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (25,5 M€) ↗ +2,5%

Taux de réalisation (réel/budget) : 95,6%

CA 2021 - dépenses de fonctionnement



- **Charges de personnel (17,4 M€) ↗ +2,1%**
 - Augmentation maîtrisée
 - Renforcement de certains services de manière à répondre aux ambitions de la municipalité
- **Charges à caractère général (4,9 M€) ↗ +1,4%**
 - L'activité des services a subi moins de contraintes liées à la crise en 2021
- **Autres charges (2,9 M€) ↗ +8,4%**
 - Augmentation de la subvention versée au CCAS ↗ +15%
 - Versement d'une amende pour non-respect de la loi SRU, 143 K€
- **Frais financiers (0,3 M€) ↘ -8,3%**
 - Baisse des charges liées à baisse de l'endettement



Les dépenses de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement (25,5 M€) ↗ +2,5%

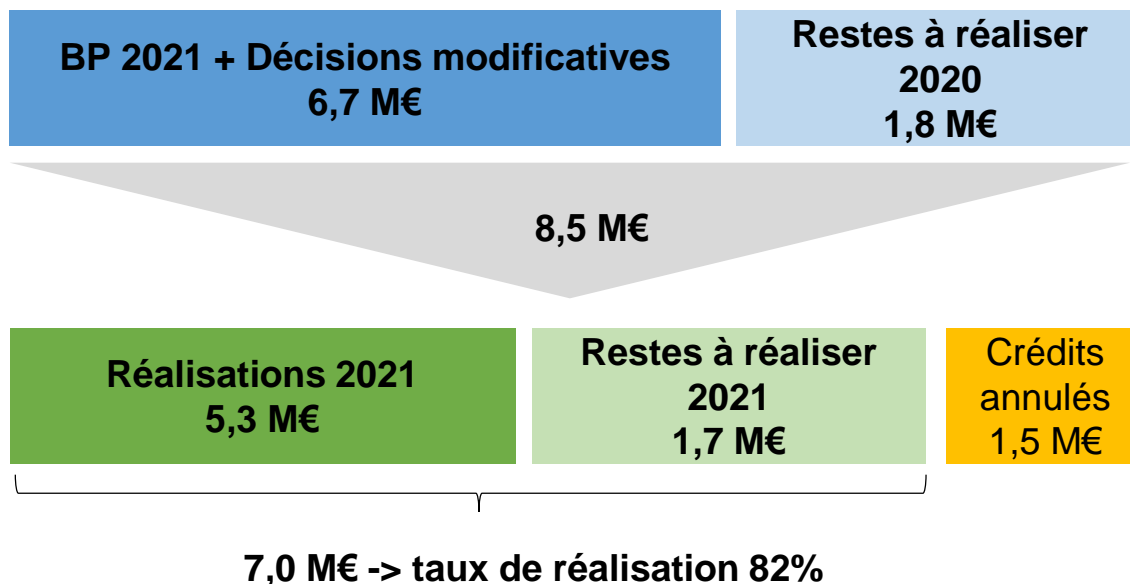
Taux de réalisation (réel/budget) : 95,6%

Chapitres (en euros)	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EXERCICE 2021			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA21/CA20
Charges de personnel et frais assimilés (012)	16 854 624	16 746 311	17 045 317	17 655 527	17 395 885	98,53%	2,06%
Charges à caractères générale (011)	4 708 228	4 942 310	4 831 512	5 604 696	4 899 769	87,42%	1,41%
Autres charges de gestion courantes (65)	2 241 456	2 424 860	2 401 663	2 602 823	2 474 232	95,06%	3,02%
Charges financières (66)	542 247	452 932	380 156	402 000	348 774	86,76%	-8,25%
Charges exceptionnelles (67)	11 368	8 579	61 711	99 456	78 869	79,30%	27,80%
Atténuation de produits (014)	202 685	196 273	194 070	337 766	326 812	96,76%	68,40%
Total dépenses réelles	24 560 609	24 771 265	24 914 428	26 702 268	25 524 341	95,59%	2,45%



Les dépenses d'investissement

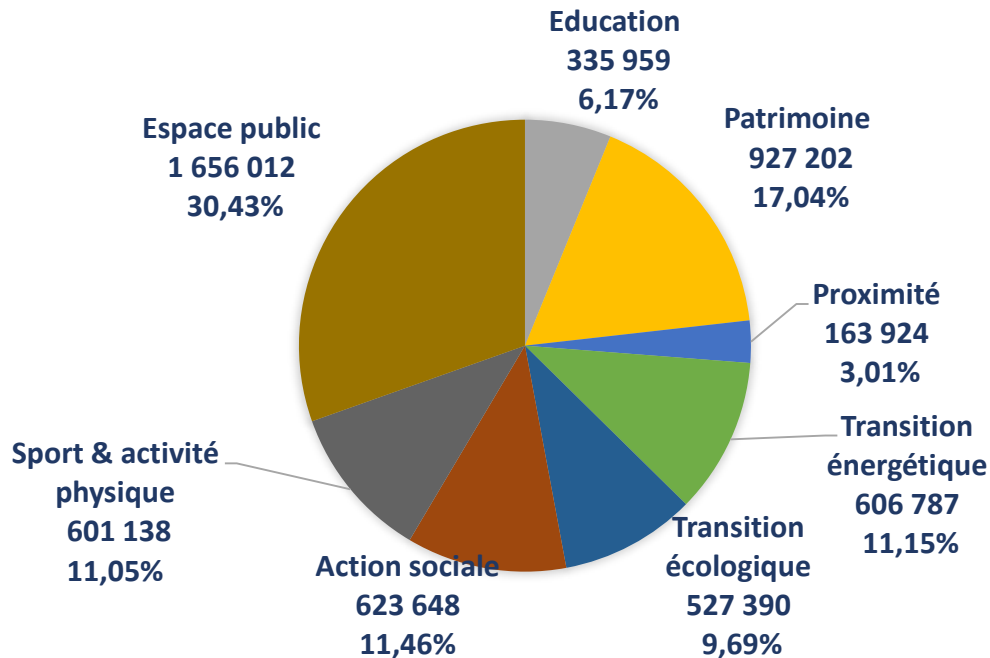
Dépenses d'équipement (5,3 M€) ↗ 8,7%





Les dépenses d'investissement

Dépenses d'équipement (5,3 M€) ↗ 8,7%



Principales réalisations

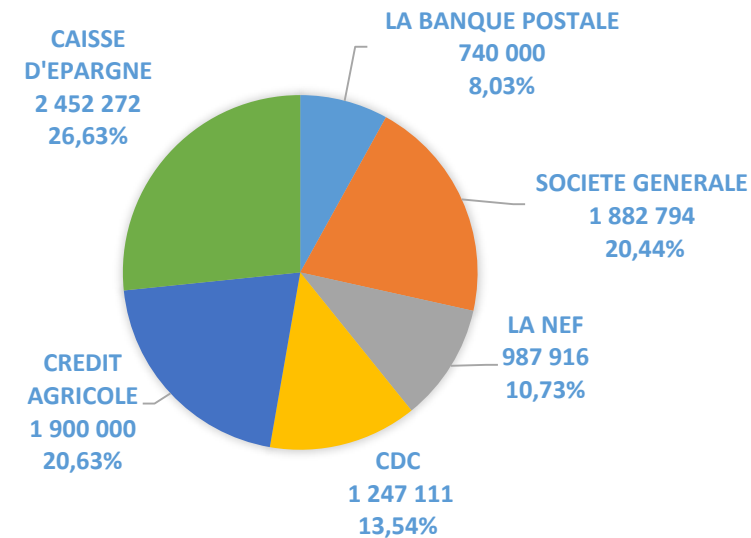
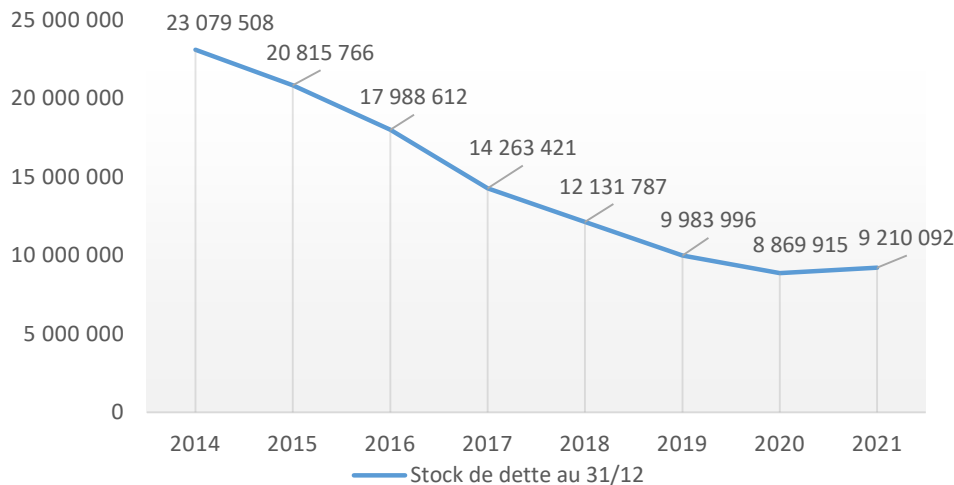
- Projet urbain innovée / Malacher Nord (1,3 M€)
- Acquisition foncière (0,8 M€)
- Subventions logements aidés (0,4 M€)
- Lancement études projet mi-plaine (0,3 M€)
- Extension du cimetière (0,2 M€)
- Travaux accessibilité maison de la musique (0,2 M€)
- Rénovation LCR petit bois (0,1 M€)
- Ecrin vert grand pré (0,1 M€)
- Gymnase des Buclos (0,4 M€)
- Installation photovoltaïque (0,1 M€)
- Achat véhicules, mobilier, matériels et outillage (1 M€)
- Entretien du patrimoine bâti (0,4 M€)



La dette

Le désendettement continu depuis 2014 est stoppé en 2021

- Encours au 31/12/2021 : **9,2 M€** (8,9 M€ en 2020)
- Ratio de désendettement* toujours faible : **2 ans** (identique à 2020)
- Signature de **3 nouveaux emprunts** pour un montant total de 8 M€ tirés sur 3 ans (2021-2022-2023) permettant de sécuriser le financement du PPI à des taux attractifs
- 71% de la dette est à **taux fixe**



*Ratio de désendettement : encours de la dette divisé par l'épargne brute. Il mesure le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette si elle y affecte la totalité de son épargne brute annuelle



OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte administratif du budget annexe inoallée de l'exercice 2021
- Résultats :
 - Section de fonctionnement : 468 676,41 €
 - Section d'investissement : -34 041,63 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe inoallée



Budget annexe inovallée

- Budget de portage foncier
- Résultat de l'exercice : 435 K€ dont 430 K€ de reports N-1 et +5 K€ de réalisations 2021

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EXERCICE 2021			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA21/CA20
Recettes de fonctionnement	187 548	508 266	121 616	399 541	128 808	32,24%	5,91%
Excédent reporté	0	0	443 712	463 758	463 758	100,00%	4,52%
Dépenses de fonctionnement	187 548	64 554	101 570	863 299	123 890	14,35%	21,97%
Résultat fonct.	0	443 712	463 758		468 676		1,06%
Recettes d'investissement	141 757	619	4 152	166 012	398	0,24%	-90,42%
Dépenses d'investissement	6 497	0	4 422	166 012	402	0,24%	-90,91%
Déficit reporté	169 646	34 386	33 767	34 037	34 037	100,00%	0,80%
Résultat inv.	-34 386	-33 767	-34 037		-34 042		0,01%



OBJECTIFS

- Clôturer les écritures du compte administratif du budget annexe Bas-Charlaix de l'exercice 2021
- Résultats :
 - Section de fonctionnement : -0,01 €
 - Section d'investissement : -212 723,63 €



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation du compte administratif 2021 du budget annexe
Bas-Charlaix



Budget annexe Bas-Charlaix

- Budget en sommeil depuis l'origine
- Aucune opération sur l'exercice

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EXERCICE 2021			
				BP+DM	CA	% réel CA/(BP+DM)	% évol CA21/CA20
Recettes de fonctionnement	0	0	0	1 122 695	0	0,00%	
Dépenses de fonctionnement	0	0	0	1 122 695	0	0,00%	
Déficit reporté	0	0	0	0	0	100,00%	
Résultat fonct.	0	0	0		0		0,00%
Recettes d'investissement	0	0	0	1 335 419	0	0,00%	
Dépenses d'investissement	0	0	0	1 122 695	0	0,00%	
Déficit reporté	212 724	212 724	212 724	212 724	212 724	100,00%	
Résultat inv.	-212 724	-212 724	-212 724		-212 724		0,00%



OBJECTIFS

- Répartir par section les résultats 2021 sur l'exercice 2022

Section de fonctionnement : **3 481 850,57 €**

- 1 389 705,09 € en recettes d'investissement

- 2 092 145,48 € en recettes de fonctionnement

Section d'investissement, **644 968,60 €** (hors RAR), en recettes d'investissement



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'affectation des résultats 2021



OBJECTIFS

- Répartir par section les résultats 2021 sur l'exercice 2022

Section de fonctionnement, **468 676,41 €** en recettes de fonctionnement

Section d'investissement, - **34 041,63 €** (hors RAR), en dépenses d'investissement



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'affectation des résultats 2021



OBJECTIFS

- Répartir par section les résultats 2021 sur l'exercice 2022

Section de fonctionnement, - **0,01 €** en dépenses de fonctionnement

Section d'investissement, - **212 723,63 €** (hors RAR), en dépenses d'investissement



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'affectation des résultats 2021



OBJECTIFS

- Intégrer les résultats 2021 et des réajustements budgétaires au budget Ville 2022



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'intégration des résultats 2021 et des réajustements budgétaires au budget Ville 2022



Budget supplémentaire 2022

- Affectations des résultats N-1 et report des restes à réaliser
- Ajustements du BP 2022

Résultats 2021

- Section de fonctionnement: **3 481 850 €**
- Section d'investissement (hors RAR): **644 968 €**

Montant à affecter : 4 126 819 €

Fonctionnement

2 094 245 €

- Mise en place du RIFSEEP : **100 000 €**
- Constitution d'une provision : **78 300 €**
- Constitution d'une réserve affectée
au financement des investissements futurs : **1 915 945 €**

Investissement

2 032 573 €

- Financement solde des restes à réaliser : **1 032 573 €**
- Réalisation d'opérations sur la dette : **1 000 000 €**



OBJECTIFS

- Intégrer les résultats 2021 et les réajustements budgétaires au budget annexe Inovallée 2022



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'intégration des résultats 2021 et quelques réajustements budgétaires au budget annexe inovallée 2022



OBJECTIFS

- Intégrer les résultats 2021 et quelques réajustements budgétaires au budget annexe Bas-Charlaix 2022



Aude DUBRULLE

Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de l'intégration des résultats 2021 et quelques réajustements budgétaires au budget annexe Bas-Charlaix 2022



OBJECTIFS

- Clôturer le budget annexe d'Aménagement du Bas-Charlaix avant la bascule comptable de la norme M14 à la norme M57
- Prévoir le transfert des comptes de bilan et des résultats au budget Ville



Aude DUBRULLE
Conseillère municipale
déléguée aux finances

DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Clôture du budget annexe d'Aménagement du Bas-Charlaix au 31 décembre 2022 / Autorisation au Trésorier d'effectuer les opérations comptables nécessaires et de transférer l'intégralité de l'actif et du passif du budget annexe Aménagement du Bas-Charlaix sur le budget principal de la commune



OBJECTIFS

- Constituer une provision pour créances douteuses sur l'exercice 2022



Aude DUBRULLE
Conseillère municipale
déléguée aux finances



DÉCISION SOUMISE AU VOTE

Approbation de la méthode pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses
Constitution d'une provision pour créances douteuses à hauteur de 78 300 € sur l'exercice 2022



DEMOCRATIE



ECOLOGIE



SOLIDARITE

- Questions diverses



meylan

Une ambition
partagée

PLUS PROCHE DE VOUS
LA DÉMOCRATIE S'ACTIVE

Rendez-vous
le 27 juin 2022 !

